



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2018-216

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2018

# Sommaire

## **Préfecture-Direction des ressources humaines**

13-2018-09-04-002 - Arrêté du 4 septembre 2018 fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur au titre de l'année 2018. (3 pages)

Page 3

## Préfecture-Direction des ressources humaines

13-2018-09-04-002

Arrêté du 4 septembre 2018 fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur au titre de l'année 2018.

PRÉFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Préfecture

Direction des Ressources humaines  
Mission « Parcours Professionnels »

---

Arrêté du 4 septembre 2018

Fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur au titre de l'année 2018

---

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de recrutements d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2018 fixant au titre de l'année 2018 le nombre et la répartition géographique des postes offerts au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2018 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Madame Magali CHARBONNEAU, Sous-Préfète hors classe, Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2018 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire à Madame Maxime AHRWEILLER, sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2018 portant ouverture du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur au titre de l'année 2018;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône, chef lieu de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

## A R R Ê T E

Article 1 : La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Président de la commission de sélection :

Monsieur Serge GOUTEYRON, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence.

- Membres de la commission de sélection :

Madame Pascale CHABAS, attachée principale d'administration, chargée de mission auprès de la direction des moyens et des politiques publiques à la Préfecture du Vaucluse ;

Madame Christiane CHARLOIS, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, conseiller mobilité carrière à la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Monsieur Mallory CONNORS, attaché principal d'administration, chef du bureau des ressources humaines et des moyens à la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

Madame Aurélie GONZALES, attachée d'administration, chargée du plan migrants à la Préfecture du Vaucluse ;

Madame Nicole LEONARDO, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau des ressources humaines à la Préfecture des Alpes Maritimes ;

Madame Catherine ROUSSEL, attachée principale d'administration, chef du bureau des ressources humaines et des relations sociales à la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

Madame Nadia SECCHI, attachée principale d'administration, conseiller mobilité carrière à la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 2: La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 4 septembre 2018

Pour le préfet et par délégation  
la secrétaire générale,

SIGNE

Magali CHARBONNEAU